

GUIDE RELATIF AU CONCEPT DE SÉCURITÉ

Pour chaque manifestation, quelle que soit son envergure, il est utile de réfléchir à l'avance à la sécurité des participants et des spectateurs. L'élaboration d'un concept de sécurité permet d'atténuer, voire d'éliminer, de nombreux risques avant même la manifestation. De plus, les parties concernées sont ainsi préparées en cas d'urgence. Le degré de détail d'un concept de sécurité dépend du type et de l'envergure de la manifestation, et c'est à vous d'en décider. En principe, il est toutefois judicieux de prendre des précautions et de définir des procédures et des mesures pour les risques et les événements les plus courants (voir liste ci-dessous), tandis que vous pouvez omettre les scénarios improbables (par exemple, le hooliganisme dans le cas du Swiss Athletics Sprint).

Points importants :

- Informer les autorités et obtenir les autorisations nécessaires ;
- Clarifier la question de la responsabilité civile et, si nécessaire, souscrire une assurance ;
- Elaborer un concept de sécurité et d'alerte ;
- Informer le personnel de sécurité et les auxiliaires ;
- Fournir les infrastructures nécessaires (par exemple, postes et matériel sanitaires) ;
- Assurer la communication.

Informez les autorités :

Informez les autorités de la manifestation et obtenez les autorisations nécessaires. Souvent, vous devez déjà avoir élaboré un concept de sécurité au préalable. En règle générale, les services impliqués vous aideront à élaborer les concepts.

Responsabilité civile :

En tant qu'organisateur, vous êtes responsable de la sécurité des participants et des spectateurs dans la limite de vos possibilités et, dans le pire des cas, vous pouvez être poursuivi au civil ou au pénal. Vérifiez dans quelle mesure votre police d'assurance couvre les risques les plus importants et souscrivez une assurance événement si nécessaire. En Suisse, presque tous les grands assureurs proposent des solutions correspondantes.

Elaborer un concept de sécurité et d'alerte :

Le concept de sécurité doit énumérer les risques les plus importants et les événements les plus fréquents pour votre manifestation spécifique. Il doit présenter les mesures de prévention et de préparation, et expliquer les processus d'action et de communication en cas d'événement. Il régit les responsabilités et les processus décisionnels. Le concept de sécurité doit être discuté au préalable avec les personnes concernées (par exemple, le personnel médical).

La liste ci-dessous est fournie à titre informatif, mais n'est pas exhaustive.

1. Description de la manifestation

- Participants
- Spectateurs
- Durée
- Infrastructure

2. Analyser et décrire les risques et les événements possibles :

- Blessure / accident de sport
- Intempérie
- Détérioration du matériel
- Vol
- Incendie / explosion (stand de grillades)
- Urgence médicale (p. ex. coup de chaleur, arrêt cardiaque)
- Personne disparue (généralement des enfants en bas âge qui perdent leurs parents)

3. Précautions et mesures préventives :

- Médecin ou secouriste sur place
- Equipement médical
- Infirmerie
- Définir des voies d'accès pour les ambulances et les maintenir libres
- Sécuriser les installations temporaires contre les intempéries (par exemple les chapiteaux)
- Prévisions météorologiques
- Sécuriser les appareils électriques contre l'eau
- Extincteur, couverture anti-feu
- Assurer les voies de communication (radio, téléphone, etc.), communiquer les coordonnées
- Définir les emplacements

4. Définir les processus d'action et de communication :

- Nature de l'incident
- Qui informer ?
- Définir les responsabilités et les décideurs
- Définir une procédure et des mesures standard ou une décision spontanée en fonction de la situation
- Définir les voies de communication

5. Planifier l'information des personnes concernées

(auxiliaires, secouristes, personnel de sécurité, animateurs, etc.)

- Formation sur les incidents et les procédures généraux ou spécifiques
- Clarification des voies de communication
- Distribution de feuilles d'urgence avec les coordonnées des personnes à contacter

Informers le personnel de sécurité et les auxiliaires

Le concept de sécurité et les procédures et mesures qui y sont décrites doivent être connus des auxiliaires et des forces d'intervention. Veillez à ce que les personnes concernées connaissent leur mission, soient formées et coordonnées entre elles.

Fournir l'infrastructure

L'infrastructure et le matériel nécessaires doivent être disponibles et les emplacements doivent être connus. Le personnel médical doit disposer de l'équipement nécessaire pour pouvoir traiter les accidents mineurs, les voies d'accès pour les ambulances doivent être dégagées, un défibrillateur, un extincteur, etc. doivent être disponibles et leur emplacement doit être connu. Les installations temporaires telles que les chapiteaux doivent être protégées des vents forts à l'aide d'ancrages ou de poids. Un concept de sécurité ne sert à rien si les mesures ne peuvent pas être mises en œuvre.

Assurer la communication

Assurez-vous que la communication fonctionne le jour de la compétition et définissez les canaux de communication (par exemple, radio, téléphone portable ou communication verbale pour les petits événements). Créer des fiches d'urgence sur lesquelles il est possible de trouver rapidement les numéros importants et les distribuer selon les besoins.

De plus amples informations et des outils d'aide à l'élaboration d'un concept de sécurité peuvent être trouvés ici :

- Guide sur www.sportclic.ch/fr
- <https://www.arbeitssicherheitschweiz.ch/de/angebote/handbuecher/sicherheit-veranstaltungen/handbuch-sicherheit-veranstaltungen-checklisten> (en allemand)
- <http://www.eventfragen.ch/sicherheitsplanung/sicherheitskonzept/> (en allemand)